



Conseils pour le processus d'encadrement par un avocat



ONTARIO BAR ASSOCIATION
L'ASSOCIATION DU BARREAU DE L'ONTARIO
A Branch of the Canadian Bar Association
Une division de l'Association du Barreau canadien

Aux avocat·e·s-mentor·e·s

Merci d'avoir accepté de donner de votre temps pour encadrer une équipe qui participera à un procès simulé et de lui faire profiter de votre expertise. Vous serez nul doute impressionné par les compétences et les capacités des élèves qui participent à ce programme et de constater ce qu'ils pourront accomplir avec votre aide.

Aux enseignant·e·s

Merci d'avoir relevé le défi de former une équipe de procès simulé et d'aider vos élèves à participer au tournoi. Les avocats-mentors bénévoles sont là pour vous épauler. N'hésitez pas à leur indiquer les aspects avec lesquels l'équipe a besoin d'aide. L'un des plus grands défis pour les enseignants est souvent de parvenir à réunir tous les membres de l'équipe pour une rencontre. Pour cette raison, les enseignants hésitent parfois à organiser des rencontres avec les avocats-mentors par crainte de leur faire perdre leur temps.

Même s'il est difficile de réunir tous les membres de l'équipe, ne vous arrêtez pas à cela. Si certains élèves sont disponibles et si l'avocat est disponible, et si vous avez déjà commencé à préparer les élèves, organisez une rencontre afin que l'équipe puisse bénéficier des conseils de l'avocat-mentor. Les élèves qui auront rencontré l'avocat pourront communiquer au reste de l'équipe ce qu'ils ont appris. Au début, il se peut que la composition de l'« équipe » soit plutôt fluide. Ce n'est pas grave. La rencontre avec l'avocat-mentor est généralement un moment crucial qui ancre l'expérience dans la réalité pour les élèves, qui renforce leur intérêt et qui les aide à y voir plus clair en donnant une orientation à votre cause. Il est donc préférable de ne pas trop tarder pour organiser cette rencontre.

La collaboration avec des avocats-mentors mène souvent à l'établissement de relations positives entre avocats, enseignants et élèves, ce qui profite à tous. Le présent document fournit des conseils pour vous accompagner dans ce processus.

L'Association du Barreau de l'Ontario et le Réseau ontarien d'éducation juridique remercient tous les avocats-mentors et tous les enseignants pour le rôle crucial qu'ils jouent dans les expériences d'apprentissage des élèves et le programme de procès simulés du secondaire.

Les avocats-mentors sont les bienvenus à assister à la journée du tournoi à laquelle participe leur équipe, mais ne sont aucunement tenus de le faire.

Si vous avez des questions pendant la phase d'encadrement, n'hésitez pas à communiquer avec votre coordonnateur local (la personne qui a communiqué avec vous pour vous jumeler).

Si vous avez des questions concernant les règles du programme, le format, etc., veuillez communiquer avec la coordonnatrice du programme CPSAR, Amelia Berot-Burns, à aberotburns@ojen.ca.

Avant la première rencontre...

- **Discutez de l'état de préparation de l'équipe**

Les enseignants qui connaissent bien le programme auront possiblement effectué beaucoup de préparation avec leur équipe avant la première rencontre avec l'avocat-mentor, tandis que les enseignants qui y participent pour la première fois auront possiblement besoin de plus d'aide.

- **L'avocat-mentor devrait examiner les documents figurant sur la page <https://ojen.ca/fr/program/ocmt>.**

Les trois documents essentiels sont les suivants :

1. Le **Scénario du tournoi** de l'année. Chaque année, les équipes plaident les deux côtés d'une même affaire (mais peuvent également s'entraîner en plaidant d'autres affaires).
 2. Le **Règlement officiel**. Ce document explique les règles du tournoi et prévoit quelques modifications afin d'adapter les règles et procédures judiciaires réelles pour le tournoi de procès simulés.
 3. Le **Guide de tournoi**. Ce document s'adresse principalement aux élèves et aux enseignants. Il fournit de plus amples renseignements sur certaines règles du tournoi, ainsi que des conseils de base pour les rôles d'avocat, de témoin, etc. **Il n'est pas nécessaire que les avocats-mentors lisent ce Guide**. Vous pouvez toutefois le consulter si vous souhaitez en savoir plus sur le programme et si vous avez des questions au sujet du tournoi dans le cadre de votre travail d'encadrement des élèves.
- **Le nombre de rencontres ciblé est de quatre rencontres par équipe.** Par conséquent, si une équipe a deux avocats-mentors, chaque avocat-mentor devrait participer à deux rencontres (la question de savoir s'il y aura un ou deux avocats-mentors dépendra du tournoi — cela sera discuté avec les avocats-mentors lorsqu'ils s'engageront à jouer ce rôle). Si leur emploi du temps le permet, certains avocats-mentors tiendront des rencontres supplémentaires

avec leur équipe, mais vous n'êtes pas obligé de faire cela. En général, les rencontres durent une heure.

- **Planifiez les rencontres à l'avance** pour vous assurer que le nombre minimum de rencontres aura lieu. Vous pourriez également fixer une date pour la première rencontre, puis fixer les dates des autres rencontres une fois que l'enseignant et l'avocat-mentor auront une meilleure idée du degré d'aide dont l'équipe aura besoin.

Que faire lors des rencontres d'encadrement...

Durant la première rencontre, les points suivants peuvent être abordés, selon l'état de préparation de l'équipe :

- Répondre aux questions sur les pratiques et les procédures relatives aux procès.
- Écouter l'approche que l'équipe entend adopter pour l'affaire et en discuter.
- Aider l'équipe à cerner les questions principales dans l'affaire; par exemple, les faits qui aident la cause de chaque partie ou qui lui nuisent.
- Discuter de la stratégie générale de l'équipe et de ses thèses pour la cause.

Les rencontres suivantes peuvent se concentrer sur :

- Les techniques d'interrogation utilisées par les avocats.
- Les techniques utilisées par les témoins pour présenter leur témoignage.
- Aider les élèves à se familiariser avec les règles et usages en salle d'audience, et avec la façon de présenter ses arguments.

- Observer l'équipe jouer des portions du procès.

Principales règles du procès simulé à garder en tête pour les avocats-mentors...

- Les équipes n'ont que 10 minutes pour interroger leurs propres témoins et 10 minutes pour contre-interroger les témoins de l'autre partie. Il n'y a pas de réinterrogatoire.
- Les équipes peuvent seulement faire référence aux articles du *Code criminel* faisant partie du scénario du tournoi et ne peuvent pas faire référence à la jurisprudence en citant l'intitulé d'une décision. Cependant, une grande partie du rôle de l'avocat-mentor consiste à clarifier les critères juridiques qui s'appliquent à l'affaire et les éléments constitutifs des infractions, car l'équipe devra présenter ces informations lors du procès simulé. S'il vous est utile de consulter la jurisprudence clé pour vous préparer, n'hésitez pas à le faire. Il importe également de noter qu'aucune contestation en vertu de la *Charte* ne peut être soulevée dans le cadre du procès simulé.
- Les équipes doivent se préparer à jouer les deux côtés de l'affaire et doivent jouer au moins une fois sur le côté de la Couronne et une fois sur le côté de la défense.
- Les témoins doivent répondre aux questions en s'en tenant à la déclaration sous serment faite par leur personnage. Cette déclaration fait partie des documents relatifs au procès simulé qui leur ont été remis. S'ils dérogent à la déclaration, ils pourraient être récusés en tant que témoins.
- La performance des équipes est évaluée en fonction de critères établis. Un « verdict » est rendu, mais le verdict n'a pas d'incidence sur la note obtenue. Compte tenu des limites inhérentes au procès simulé, il est difficile de prouver une affaire hors de tout doute raisonnable. Le verdict est donc souvent un acquittement, mais cela ne signifie pas que les équipes ne peuvent pas obtenir une note plus élevée que la défense lorsqu'elles jouent le rôle de la Couronne.

- Les avocats-mentors peuvent aider l'équipe à avoir une attitude positive envers l'aspect compétitif du tournoi. Les avocats-mentors doivent faire preuve de civilité et de collégialité, et préparer les élèves au fait que différents juges peuvent avoir des opinions divergentes sur la qualité de leurs arguments et de leur présentation.

Aspects avec lesquels les élèves ont souvent besoin d'aide...

- Élaborer une thèse claire et cohérente pour leur cause, et construire des questions et des arguments qui soutiennent leur thèse.
- Cerner les aspects réellement importants et qui vont réellement faire une différence dans l'affaire, et ne pas se laisser distraire par des choses qui ne sont pas importantes. Cela est d'autant plus important dans les procès simulés que dans les procès réels, en raison des contraintes de temps.
- Présenter un exposé initial clair et concis, et éviter la rhétorique ou l'argumentation excessive.
- Se préparer à présenter un exposé final adapté aux éléments de preuve qui sont ressortis pendant le procès, au lieu de s'acharner à suivre le texte préparé à l'avance coûte que coûte.
- Poser de bonnes séries de questions aux témoins; écouter les réponses des témoins et adapter ses questions sur le coup pour faire ressortir les points souhaités.
- Pendant l'interrogatoire, ne pas perdre de vue sa stratégie; savoir reconnaître que l'on a fait le tour d'un point que l'on désirait faire ressortir et passer à autre chose.
- Utiliser les objections de façon appropriée et stratégique.

- Répondre efficacement et ne pas perdre contenance lorsque le juge intervient pour poser une question ou lorsqu'une objection est soulevée.
- Comment réagir adéquatement lorsqu'un témoin contredit sa déclaration sous serment. La réaction appropriée est de contre-interroger le témoin et, si nécessaire, de confronter le témoin à sa déclaration (c'est-à-dire remettre en question la crédibilité du témoin), et non de soulever une objection auprès du juge.
- Surtout, les élèves qui jouent les rôles d'avocats auront besoin d'aide pour développer la confiance nécessaire pour s'écarter du texte préparé lorsque cela est nécessaire, et pour s'adapter et réagir aux éléments de preuve au fur et à mesure qu'ils ressortent dans le procès. Plus les élèves se sentiront en confiance sur ce plan, mieux ils s'en sortiront.